



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM
(AFESH-UQAM)**

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Assemblée générale du 25 novembre 2013

DS-M445, 12h30

Procès-verbal

Ordre du jour proposé :

0. Ouverture

1.0 Assurances collectives

1.1 Présentation

1.2 Plénière

1.3 Délibérante

2.0 Finances

3.0 ASSÉ

4.0 Revendications

5.0 Varia

6.0 Fermeture

Vous trouverez dans ce cahier des propositions qui seront amenées lors de l'assemblée générale. Toutes les propositions recevables reçues à afesh@uqam.ca jusqu'à 24 heures avant l'assemblée y sont incluses, autant celles des membres que de l'exécutif.

IMPORTANT : N'oubliez pas que toute proposition peut être amenée à l'assemblée, incluse dans ce cahier ou non. De même, toutes les propositions que vous trouverez ci-bas peuvent être modifiées, adoptées ou rejetées par l'assemblée, qui est souveraine en tout point.

0.0 OUVERTURE

0.1 Que Patrick Véronneau assure l'animation de l'assemblée, Audréanne St-Martin le secrétariat et Corinne Arsenault la garde du senti.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour : 28

Contre : 6

Ab : 20

Considérant le vote serré, Patrick Véronneau décide de ne pas animer l'assemblée.

0.2 Que Corinne Arsenault assure l'animation, Catherine Couture le secrétariat et Audréanne St-Martin la garde du senti.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.3 Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Ouverture

1.0 Élections

2.0 Assurances collectives

1.1 Présentation

1.2 Plénière

1.3 Délibérante

3.0 Finances

4.0 ASSÉ

5.0 Revendications

6.0 Varia

7.0 Fermeture

Dûment proposée

Dûment appuyée

0.3.1 Amendement : Que l'on ajoute le point Élections au point 1 et en décalant tous les points suivants.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

0.3.2 Amendement : Que l'on ajoute le point Revendications féministes au point 1 et en décalant tous les points suivants.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de question préalable.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée aux deux tiers

Vote sur l'amendement 0.3.2 : Adoptée à majorité

0.3.3 Amendement : Que l'on ajoute le point Levée de cours au point 1 et en décalant tous les points suivants.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Vote sur l'ordre du jour 0.3 tel qu'amendé :

0. Ouverture

1.0 Levée de cours

2.0 Revendications féministes

3.0 Élections

4.0 Assurances collectives

4.1 Présentation

4.2 Plénière

4.3 Délibérante

5.0 Finances

6.0 ASSÉ

7.0 Revendications

8.0 Varia

9.0 Fermeture

Adopté à majorité

0.4 Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 novembre 2013 soit adopté.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.0 LEVÉE DE COURS

1.1 Qu'une levée de cours soit effectuée à 14h pour les cours de l'après-midi.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.0 REVENDICATIONS FÉMINISTES

2.1 Considérant qu'ont été rapportés dans la dernière semaine des cas d'agressions sexuelles qui affectent de près ou de loin plusieurs personnes membres de l'AFESH;

Considérant que cette situation et les émotions qu'elle peut évoquer affectent grandement notre capacité en tant qu'étudiantEs à nous concentrer dans nos études;

Considérant que cette situation peut provoquer un désir d'organisation féministe chez les étudiantes membres de l'AFESH;

Considérant que c'est la fin de session;

Que l'AFESH approche le département de sciences humaines pour demander une certaine indulgence au niveau de la remise des travaux de session.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.1.1 Amendement : de remplacer «pour demander une certaine indulgence au niveau de la remise des travaux de session» par «pour exiger une réouverture des ententes d'évaluation».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à majorité

2.1.2 Amendement : de remplacer «pour demander une certaine indulgence au niveau de la remise des travaux de session» par «pour que les profs acceptent automatiquement les demander d'incomplet temporaire/ clause dièse».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à majorité

Il est 14h, l'assemblée est levée; le retour se fera au DS-R510.

Proposition privilégiée de réouverture de l'assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition privilégiée que Catherine Couture anime l'animation, Audréanne St-Martin le secrétariat et Marie Masella la garde du senti.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.1.3 Amendement : De remplacer « demande » par « exige un report pour les travaux et pour les examens. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.1.4 Amendement : Que l'on ajoute « et ce à la demande écrite et verbale des femmes avant le 13 décembre 2013. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.1.4.1 Sous-amendement : Que l'on remplace « femmes » par « personnes ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Vote sur l'amendement tel que sous-amendé (d'ajouter et ce à la demande écrite et verbale des personnes avant le 13 décembre 2013) :

Adopté à majorité

2.1.5 Amendement : D'ajouter Que l'AFESH envoie une lettre ou un courriel à tous les professeur-es de la faculté.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Vote sur la proposition principale 2.1 telle qu'amendée et sous-amendée :

Considérant qu'ont été rapportés dans la dernière semaine des cas d'agressions sexuelles qui affectent de près ou de loin plusieurs personnes membres de l'AFESH;

Considérant que cette situation et les émotions qu'elle peut évoquer affectent grandement notre capacité en tant qu'étudiantEs à nous concentrer dans nos études;

Considérant que cette situation peut provoquer un désir d'organisation féministe chez les étudiantes membres de l'AFESH;

Considérant que c'est la fin de session;

Que l'AFESH approche les départements de sciences humaines pour exiger une certaine indulgence au niveau de la remise des travaux de session et des examens de fin de session et ce à la demande écrite ou verbale des personnes avant le 13 décembre 2013.

Que l'AFESH envoie une lettre ou un courriel à tous les professeur-es de la faculté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Considérant que l'AFESH-UQAM réitère sa solidarité avec les luttes des femmes et les luttes féministes ainsi que son appui aux pratiques favorisant, dans ses structures, le disempowerment des hommes, et permettant une égalisation concrète des sexes qui ne soit pas seulement sur papier;

Considérant qu'il faut reconnaître l'importante participation des féministes à la dernière grève étudiante et soutenir l'implication historique des féministes au sein des milieux associatifs et combatifs;

Considérant que le texte dans l'agenda associatif de l'UQAM Luites féministes : toujours pertinentes dans une société sexiste portant sur la pertinence du féminisme et les violences des hommes envers les femmes dont celles dans le milieu militant a été censuré, instrumentalisé et récupéré par le comité agenda 2013-2014, entres autres, car le comité jugeait que ce n'était pas pertinent et invitant;

Considérant que les initiations sexistes, racistes, colonialistes et classistes (exemple : les initiations de communication en automne 2013) révèlent aussi la nécessité des luttes féministes dans le milieu étudiant;

Considérant que les violences sexuelles des hommes, s'inscrivant dans une guerre envers les femmes, entravent gravement la participation des femmes aux luttes collectives mixtes dont le mouvement étudiant et qu'il est inacceptable que les militantes se trouvent attaquées par leurs propres camarades;

Considérant que les efforts des féministes à l'UQAM pour contrer les violences envers les femmes dont les violences sexuelles des hommes doivent être soutenues;

Considérant que l'AÉÉF souhaite lutter contre les violences envers les femmes, dont les violences sexuelles et, promouvoir les luttes féministes;

Que l'AFESH supporte les initiatives féministes contre les violences sexuelles, puis qu'elle élabore en partenariat avec l'AÉÉF et d'autres groupes ou organismes féministes du matériel d'information sur les luttes féministes à distribuer et à diffuser ainsi qu'un événement d'éducation populaire/discussion féministe sur les violences envers les femmes dont les agressions à caractères sexuelles dans le cadre du 8 mars 2014;

Que l'AFESH dénonce les décisions du comité agenda 2013-2014 relativement au texte sur les luttes féministes et exige qu'une telle situation ne se reproduise plus;

Que l'AFESH supporte financièrement l'Association étudiante en études féministes de l'UQAM (AÉÉF-UQAM) en lui offrant solidairement 3000\$.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.2.1 Amendement : Ajouter après classistes « homophobes, transphobes et genrées ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.2.1.1 Sous-amendement : Remplacer genrées par lesbophobes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Vote sur l'amendement 2.2.1 : Adoptée à l'unanimité

2.2.2 Amendement : D'ajouter après « du 8 mars 2014 », « et que les détails de ces projets soient discutés lors d'une prochaine assemblée générale. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Vote sur la proposition principale 2.2 telle qu'amendée :

Considérant que l'AFESH-UQAM réitère sa solidarité avec les luttes des femmes et les luttes féministes ainsi que son appui aux pratiques favorisant, dans ses structures, le disempowerment des hommes, et permettant une égalisation concrète des sexes qui ne soit pas seulement sur papier;

Considérant qu'il faut reconnaître l'importante participation des féministes à la dernière grève étudiante et soutenir l'implication historique des féministes au sein des milieux associatifs et combattifs;

Considérant que le texte dans l'agenda associatif de l'UQAM Lutttes féministes : toujours pertinentes dans une société sexiste portant sur la pertinence du féminisme et les violences des hommes envers les femmes dont celles dans le milieu militant a été censuré, instrumentalisé et récupéré par le comité agenda 2013-2014, entres autres, car le comité jugeait que ce n'était pas pertinent et invitant;

Considérant que les initiations sexistes, racistes, colonialistes, classistes, homophobes, transphobes et lesbophobes (exemple : les initiations de communication en automne 2013) révèlent aussi la nécessité des luttes féministes dans le milieu étudiant;

Considérant que les violences sexuelles des hommes, s'inscrivant dans une guerre envers les femmes, entravent gravement la participation des femmes aux luttes collectives mixtes dont le mouvement étudiant et qu'il est inacceptable que les militantes se trouvent attaquées par leurs propres camarades;

Considérant que les efforts des féministes à l'UQAM pour contrer les violences envers les femmes dont les violences sexuelles des hommes doivent être soutenues;

Considérant que l'AÉÉF souhaite lutter contre les violences envers les femmes dont les violences sexuelles et promouvoir les luttes féministes;

Que l'AFESH supporte les initiatives féministes contre les violences sexuelles, puis qu'elle élabore en partenariat avec l'AÉÉF et d'autres groupes ou organismes féministes du matériel d'information sur les luttes féministes à distribuer et diffuser ainsi qu'un événement d'éducation populaire/discussion féministe sur les violences envers les femmes dont les agressions à caractères sexuelles dans le cadre du 8 mars 2014 et que les détails de ces projets soient discutés lors d'une prochaine assemblée générale;

Que l'AFESH dénonce les décisions du comité agenda 2013-2014 relativement au texte sur les luttes

féministes et exige qu'une telle situation ne se reproduise plus;

Que l'AFESH supporte financièrement l'Association étudiante en études féministes de l'UQAM (AÉÉF-UQAM) en lui offrant solidairement 3000\$.

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée de temps de rédaction de 3 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.3 Considérant les dévoilements qui ont été faits:

Considérant qu'il y a un désaccord sur le processus collectif face au bris du silence des survivantes et des victimes au sujet des agressions et des violences sexuelles dans nos milieux;

Que l'AFESH fasse de la recherche et entame un processus de justice transformative;

Que ce soit fait en collaboration étroite avec les victimes et selon leurs besoins;

Que ce soit fait en collaboration avec les féministes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.3.1 Amendement : Remplacer « fasse de » par « appuie la recherche sur un processus de justice transformative et que cela soit fait en non-mixité. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.3.1.1 Sous-amendement : D'ajouter « sur le dit processus » après « justice transformative ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Vote sur l'amendement tel que sous-amendé : AU

Vote sur la principale 2.3 telle qu'amendée et sous-amendée :

Considérant les dévoilements qui ont été faits.

Considérant qu'il y a un désaccord sur le processus collectif face au bris du silence des survivantes et des victimes au sujet des agressions et des violences sexuelles dans nos milieux.

Que l'AFESH appuie la recherche sur un processus de justice transformative et sur le dit processus, que cela soit fait en non-mixité.

Que ce soit fait en collaboration étroite avec les victimes et selon leurs besoins.

Que ce soit fait en collaboration avec les féministes.

AU

3.0 ÉLECTIONS

4.0 ASSURANCE COLLECTIVE

4.1 Qu'il y ait un point d'information sur l'assurance collective de 15 minutes par Claude.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de levée de l'assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité